RCS : NICE
Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 00127
Numéro SIREN : 529 645 095
Nom ou dénomination : ABBADISTRIB

Ce dépôt a été enregistré le 24/11/2023 sous le numéro de dépôt 14002

ABBADISTRIB
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.000 Euros
Siège social : Lieu-Dit la Coualla
06390 COARAZE
529 645 095 RCS NICE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE GERANT

DU 30 JUIN 2023

Le trente juin de l'an deux mil vingt-trois, au siège social de la Société,

Monsieur ABBADI Abdelhauen,

Demeurant 23 Place Alexandre Mari 06390 COARAZE,

Propriétaire de la totalité des 70 parts de 100 euros composant le capital social de la Société ABBADISTRIB,

Associé unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

En sa qualité de seul Gérant de la Société, Monsieur ABBADI Abdelhauen associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 décembre 2022 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ;
- l'affectation des résultats de cet exercice ;
- la ratification de la rémunération de la gérance et des cotisations sociales ;
- la délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, ayant pris connaissance du rapport de gestion approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 540 euros. Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans son rapport de gestion.

L'associé unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 540 euros de la manière suivante :

Section 1 - Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice :** 540 euros.

Section 2 - Affectation

- **Au report à nouveau,** soit 540 euros,
- **Solde du report à nouveau :** 10.398 euros

Section 3 - Dividendes

L'associé unique rappelle qu'il n'a jamais été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices.

A.A

TROISIEME DECISION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'associé unique après avoir pris connaissance du rapport spécial de la gérance sur les conventions relevant de l'article L223-19 du Code de commerce, approuve les conclusions dudit rapport et les conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME DECISION : RATIFICATION DE LA REMUNERATION DE LA GERANCE

L'associé unique décide de ratifier la rémunération brute allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les cotisations sociales, de la manière suivante :

- Monsieur Abdelhauen ABBADI pour un montant de 10.000€ (dix mille euros) ;
- Cotisations personnelles obligatoires pour un montant de 3.999 € (trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros) ;
- Cotisations personnelles facultatives pour un montant de 1.968 € (mille neuf cent soixante-huit euros).

CINQUIEME DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

ABBADI Abdelhauen
Gérant associé unique



ABBADISTRIB
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.000 Euros
Siège social : Lieu-Dit la Coualla
06390 COARAZE
529 645 095 RCS NICE

RAPPORT DE LA GERANCE

SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

Monsieur ABBADI Abdelhauen, associé unique et Gérant de la Société ABBADISTRIB, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

1/ ACTIVITE DE LA SOCIETE

Pour situer l'activité de la société, au cours de l'exercice écoulé, le Gérant souligne au début de ce rapport, que le chiffre d'affaires hors taxes, y compris la variation des travaux en cours, s'est élevé à la somme de 125.343 Euros, alors que pour l'exercice précédent, il était de 161.410 Euros, soit une diminution de -22 %.

Le résultat net comptable se solde par un bénéfice d'un montant de 540 Euros, soit 0 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Notre compte de résultat présente les caractéristiques suivantes :

- Le total des produits de l'exercice s'est élevé à 136.586 Euros contre 161.476 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de -15 %.

- Le total des charges de l'exercice s'est élevé à 135.983 Euros contre 145.762 Euros pour l'exercice précédent soit une diminution de -7 %.

- Les frais de personnel se sont élevés à la somme de 31.009 Euros et représentent 25 % du chiffre d'affaires hors taxes, nous enregistrons une augmentation de 56 % par rapport à l'exercice précédent.

- Les dotations au compte d'amortissement et provision se sont élevées à la somme de 2.787 Euros et représentent 2 % du chiffre d'affaires hors taxes.

- Le résultat courant avant impôt et pertes et profits exceptionnels se traduit par un bénéfice de 540 Euros soit 0 % du chiffre d'affaires hors taxes.

Solvabilité à Court Terme de la Société (Valeurs réalisables et disponibles - Dettes à court terme) :

Exercice précédent	19.213 - 83.742 = - 64.529
Exercice en cours	32.665 - 93.868 = -61.203

Soit une augmentation de 3.326 Euros.

2/ PRESENTATION DES COMPTES

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 soumis à approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

A.A

3/ AFFECTATION DES RESULTATS

Le Gérant propose d'affecter le bénéfice net comptable de l'exercice s'élevant à la somme de 540 Euros :

- à la réserve légale	:	Euros
- aux autres réserves	:	Euros
- en autres répartitions	:	Euros
- en report à nouveau	:	540 Euros
- en dividendes	:	Euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- Capital social	:	7.000 Euros
- Primes d'émission, de fusion, d'apport	:	Euros
- Réserve légale	:	700 Euros
- Autres réserves	:	Euros
- Report à nouveau	:	10.398 Euros
Situation nette	:	18.098 Euros

Le Gérant rappelle qu'il n'a jamais été distribué de dividende au titre des trois derniers exercices

4/ CONVENTIONS REGLEMENTEES

Le Gérant va présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code du Commerce.

5/ RATIFICATION DE LA REMUNERATION DU GERANT

Le Gérant propose de ratifier la rémunération brute allouée à la gérance au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les cotisations sociales, de la manière suivante :
- Monsieur Abdelhauen ABBADI pour un montant de 10.000€ (dix mille euros) ;
- Cotisations personnelles obligatoires pour un montant de 3.999 € (trois mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf euros) ;
- Cotisations personnelles facultatives pour un montant de 1.968 € (mille neuf cent soixante-huit euros).

6/ INDICATIONS COMPLEMENTAIRES

Le Gérant informe :

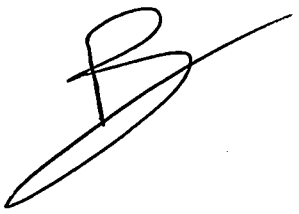
- que les comptes ont été établis selon les mêmes formes et méthodes d'évaluation conformes aux dispositions en vigueur, que pour l'exercice précédent.

- qu'aucune prise de participation n'a été réalisée dans une société ayant son siège social sur le territoire de la République Française.

- que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé, eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce.

- que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code des impôts.

Abdelhauen ABBADI
Gérant

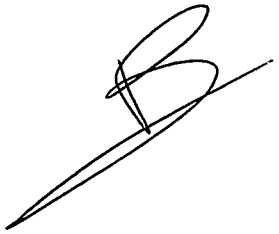


EURL ABBADISTRIB

COMPTES ANNUELS

AU 31 DECEMBRE 2022

Certifié conforme
le gérant



Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **111 966** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **136 589** euros et un total **charges** de **136 049** euros,dégageant ainsi un **résultat** de **540** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022.**
Il a une durée de **12** mois.

La baisse du Chiffre d'affaires 2022 est due à plusieurs facteurs
- Secheresse et Penurie d'eau en 2022
- Maladie du dirigeant

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute

Règles et Méthodes Comptables

constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.
Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.
Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	730	730	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	162	162	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	7 180	7 180	
	Charges constatées d'avances			
	TOTAL DES CREANCES	**8 072**	**8 072**	

(1)	Prêts accordés en cours d'exercice	
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice	
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)	1 720	1 720		
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)	2 921	2 503	418	
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	40 017		40 017	
	Fournisseurs et comptes rattachés	5 777	5 777		
	Personnel et comptes rattachés	9 750	9 750		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	2 561	2 561		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	374	374		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	947	947		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	11 013	11 013		
	Autres dettes	18 789	18 789		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	**93 868**	**53 433**	**40 435**	

(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	5 800
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice	7 079
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)	11 013

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

	31/12/2022	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif				
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles				
Participations				
Créances sur participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Actif circulant				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Bilan Passif				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes envers établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances, acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				

Produits à recevoir

	31/12/2022
Total des Produits à recevoir	

Charges à payer

		31/12/2022
Total des Charges à payer		**22 424**
Emprunts et dettes financières divers		**1 688**
int.courus s/aut.emprunts	*1 688*	
Dettes fiscales et sociales		**2 947**
RSI	*2 000*	
ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	*947*	
Autres dettes		**17 789**
CHARGES A PAYER / DEB.CRE.CRED	*17 789*	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

① BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2023

Désignation de l'entreprise : EURL ABBADIS TRIB — BAR DES ARTS — Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise : LIEU DIT LA COUALLA — 06390 COARAZE

SIRET : 5 2 9 6 4 5 0 9 5 0 0 0 1 7

Durée de l'exercice en nombre de mois * : 12 — Durée de l'exercice précédent * : 12

ACTIF

			Brut 1		Amortissements-Provisions 2	Exercice N clos le 31122022 Net 3	Exercice N-1 clos le 31122021 Net 4
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles — Fonds commercial*	010	72 920	012		72 920	72 920
	Immobilisations incorporelles — Autres*	014	2 366	016	2 366		
	Immobilisations corporelles*	028	28 161	030	21 781	6 380	9 167
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044	**103 447**	048	**24 147**	**79 300**	**82 087**
ACTIF CIRCULANT	STOCKS — Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	3 500	052		3 500	4 500
	STOCKS — Marchandises *	060	550	062		550	850
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) — Clients et comptes rattachés *	068	730	070		730	1 370
	Créances (2) — Autres * (3)	072	7 343	074		7 343	1 755
	Valeurs mobilières de placement	080	753	082		753	752
	Disponibilités	084	19 790	086		19 790	9 985
	Charges constatées d'avance *	092		094			
	Total II	096	**32 665**	098		**32 665**	**19 213**
	Total général (I + II)	110	**136 112**	112	**24 147**	**111 966**	**101 300**

PASSIF

			Exercice N NET 1	Exercice N-1 NET 2
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	7 000	7 000
	Ecarts de réévaluation	124		
	Réserve légale	126	700	100
	Réserves réglementées*	130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132		
	Report à nouveau	134	9 858	(5 125)
	Résultat de l'exercice	136	**540**	**15 583**
	Subventions d'investissement	137		
	Provisions réglementées	140		
	Total I	142	**18 098**	**17 558**
Provisions pour risques et charges	**Total II**	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	44 657	46 333
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	5 777	10 184
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 11 013)	172	43 434	27 226
	Produits constatés d'avance	174		
	Total III	176	**93 868**	**83 742**
	Total général (I + II + III)	180	**111 966**	**101 300**

RENVOIS

(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	40 435
(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFiP N° 2033-B-SD2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise: **EURL ABBADISTRIB**

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

				Exercice N clos le 31122022 (1)	Exercice N-1 clos le 31122021 (2)
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	dont export et livraisons intracommunautaires 209	210	63 346	110 741
	Production vendue biens	215	214	61 712	50 224
	Production vendue services *	217	218	285	445
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
	Subventions d'exploitation reçues		226		
	Autres produits		230	11 243	66
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	**136 586**	**161 476**
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234	32 718	45 893
	Variation de stock (marchandises) *		236	300	2 450
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238	34 716	43 296
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240	1 000	(3 300)
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)		242	31 490	31 801
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243 / 438)		244	1 928	1 659
	Rémunérations du personnel *		250	23 558	22 977
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252	7 451	(3 143)
	Dotations aux amortissements *		254	2 787	3 144
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges — dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * 259		262	34	985
	Autres charges — dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles 260				
	Total des charges d'exploitation (II)		264	**135 983**	**145 762**
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	**603**	**15 714**
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	3	
	Produits exceptionnels (IV)		290		
	Charges financières (V)		294	66	132
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) 347		300		
	Charges exceptionnelles (VI) — Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) 348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	**540**	**15 583**
	B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	**540**	314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247 / écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248		330	384	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D) 249)		251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies) 986 / Jeune entreprise innovante (44. sexies A) 989 / Zone de revitalisation rurales (44. quindecies) 138				
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies) 981 / Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies) 991 / Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies) 992		342		
	ZFA NG (44 quaterdecies) 345 / Investissements outre-mer 344 / Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies) 993				
	Zone franche urbaine (44 octies A) 987 / Zones restructuration de la défense (44 terdecies) 127				
	dont divers* Créance due au report en arrière du déficit 346 / Déduction exceptionnelle (art 39 decies) 655 / Déduction exception-nelle simulateur de conduite 641		350		
	dont divers* Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) 643 / Déduction exceptionnelle (art 39 decies B) 645 / Déduction exceptionnelle (art 39 decies C) 647				
	dont divers* Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) 648 / Déduction exceptionnelle (art 39 decies G) 649 / Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F) 990				
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS (Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2)		352	**924**	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables :* 2 638 dont imputés sur le résultat :				360 924
	RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2		370		372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2022

Libellé	Montant
CSG NON DEDUCTIBLE	384
Totalisation	**384**

2033B - Divers à déduire
au 31/12/2022

Libellé	Montant
Totalisation	

DGFiP N° 2033-C2023

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **EURL ABBADISTRIB**

Néant ☐ *

I IMMOBILISATIONS

ACTIF IMMOBILISE

		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	72 920	402		404		406	72 920	
	Autres	410	2 366	412		414		416	2 366	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426		
	Constructions	430	6 598	432		434		436	6 598	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	16 921	442		444		446	16 921	
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456		
	Matériel de transport	460		462		464		466		
	Autres immobilisations corporelles	470	4 643	472		474		476	4 643	
Immobilisations financières		480		482		484		486		
TOTAL		490	**103 447**	492		494		496	**103 447**	

II AMORTISSEMENTS

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Fonds commercial		495		497		498		499	
Autres immoblisations incorporelles		500	2 366	502		504		506	2 366
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516	
	Constructions	520	4 969	522	597	524		526	5 566
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	10 214	532	1 766	534		536	11 980
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546	
	Matériel de transport	550		552		554		556	
	Autres immobilisations corporelles	560	3 811	562	424	564		566	4 236
TOTAL		570	**21 359**	572	**2 787**	574		576	**24 147**

III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

(19 %, 15 % et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR)
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.

1	2	3	4	5
6	7	8	9	10

Immobilisation	Valeur d'actif * ①	Amortissements * ②	Valeur résiduelle ③	Prix de cession * ④	Plus ou moins-values: Court terme * ⑤	Long terme: 19 % ⑥	Long terme: 15 % ou 12,80 % ⑦	Long terme: 0 % ⑧
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589
Plus-values taxables à 19 % (1)			579	Régularisations	590	583	594	595
TOTAL					596	585	597	599

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

2033C - Détail du cadre III, plus & moins values au 31/12/2022

Nature des immobilisations cédées	Valeur d'actif	Amortiss.	Valeur résiduelle	Prix de cession	Plus ou moins-values court terme	long terme 19%	long terme 15% ou 12,80%	long terme 0%
Totalisation								

④ **RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) — Désignation de l'entreprise : **EURL ABBADISTRIB** — Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montan à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp.	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agen-cements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)			982	2 638
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice	982 bis
Déficits imputés			983	924
Déficits reportables			984	1 714
Déficits de l'exercice			860	
Total des déficits restant à reporter			870	1 714

IV DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives			381	1 968
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325			
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327			
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *			380	3 999
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	3 999		
N° du centre de gestion agréé			388	
Montant de la TVA collectée			374	14 852
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	9 753
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.
* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

2033D - Détail des dotations aux prov. et ch. à payer au 31/12/2022

C Ventilation des dotations aux provisions et charges à payer non déductibles pour l'assiette de l'impôt	Montant
Totalisation	

(5)

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFiP N° 2033-E 2023

Désignation de l'entreprise : **EURL ABBADISTRIB** Néant [X] *

Exercice ouvert le : **01012022** et clos le : **31122022** Durée en nombre de mois **12**

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I - Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée **TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3**	137	

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE			022	
Effectifs au sens de la CVAE			023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)			026	
Période de référence	024		160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)			186	

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'annexe III au C.G.I.)

⑥ COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFiP N° 2033-F 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1 (1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022 N° SIRET 52964509500017

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE EURL ABBADISTRIB

ADRESSE (voie) BAR DES ARTS LIEU DIT LA COUALLA

CODE POSTAL 06390 VILLE COARAZE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	10

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

Forme juridique | Dénomination | N° SIREN (si société établie en France) | % de détention | Nb de parts ou actions | Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M | Nom patronymique ABBADI | Prénom(s) ABDELHAUEN | Nom marital | % de détention 100,00 | Nb de parts ou actions 10

Naissance : Date 01031976 | N° département 06 | Commune NICE | Pays FRANCE

Adresse : N° 19 | Voie PLACE ALEXANDRE MARI | Code postal 06390 | Commune COARAZE | Pays FRANCE

Titre (2) | Nom patronymique | Prénom(s) | Nom marital | % de détention | Nb de parts ou actions

Naissance : Date | N° département | Commune | Pays

Adresse : N° | Voie | Code postal | Commune | Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.